

<p><b>NOTE</b>  <b>sur la situation financière</b>  <b>du Syndicat Départemental d'Energies du Gers</b></p>
---

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

① La situation financière du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à la fin de l'exercice 2021

L'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Energies du Gers durant l'exercice 2021 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 22 mars 2022), s'établit comme suit :

•	Dépenses totales réalisées.....	19.889.401,62 €
	- En fonctionnement.....	5.532.207,30 €
•	Dont dépenses réelles.....	1.719.472,15 €
•	Dont opérations d'ordre (amortissements)	3.812.735,15 €
	- En investissement.....	14.357.194,32 €
	dont travaux d'électrification rurale	10.772.072,92 €
	dont travaux d'éclairage public	2.677.176,05 €
	dont subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	767.527,94 €
	dont travaux téléphoniques	110.747,18 €
	dont autres dépenses d'investissement	29.670,43 €
•	Recettes totales réalisées.....	20.790.018,34 €
		(Sans affectation du résultat 2020)
•	Affectation du résultat de l'exercice 2020 :	5.921.715,77 €
•	Restes à réaliser de l'exercice 2021 :	5.133.724,75 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Energies du Gers depuis 2013 s'établit comme dans le tableau annexé à la présente note.

Monsieur le Président a proposé pour 2022 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2021 lors de la réunion du comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers du vendredi 22 mars 2022 où s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

## ② Le projet de budget pour 2022 –

Le budget de l'exercice 2022 s'équilibre à hauteur de 43.179.091 euros en section d'investissement et à hauteur de 11.200.000 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévus dans les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget.

Le fonctionnement : 11.200.000 euros en dépenses :

- les dépenses de fonctionnement, hors opération d'ordre et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1.408.000 euros (274.000 euros en charges de caractère général, 913.000 euros en charges de personnel, 200.000 euros en charges de gestion courante, 21.000 euros en charges exceptionnelles) ;
- 620.000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 9.172.000 euros, représente des virements à la section d'investissement.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par la taxe sur l'électricité, soit 3.600.000 euros, par la redevance de concession, soit 2.000.000 euros et par des participations des communes et autres collectivités territoriales, soit 5.170.000 euros.

## ③ Etat du personnel du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, comme défini par la délibération du 06 mars 2020 –

TABLEAU DES EMPLOIS DU SDEG				
CADRES d'EMPLOI	Durée Hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Emplois pourvus	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHE TERRITORIAL	35 H	Directeur Administratif - Responsable administratif et financier - Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35 H	Contrôle du Cahier des Charges de Concession. Questions juridiques propres à l'énergie. Gestion administrative et juridique.	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat général	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT	35 H	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI

ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Accueil – standard – Secrétariat divers	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Accueil – standard – Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Comptabilité - secrétariat.	1	OUI
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
INGENIEUR TERRITORIAL	35 H	Directeur des services du SDEG - Directeur des services techniques - Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseau	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	35 H	Conseiller en énergie partagé. Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35 H	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**EVOLUTION DES DEPENSES DU SDEG DE 2013 à 2021**

	Exécution en 2013	Exécution en 2014	Exécution en 2015	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021
<b>Total investissement</b>	<b>17.991.105,00</b>	<b>18.166.017,83</b>	<b>21.158.873,27</b>	<b>17.444.643,60</b>	<b>17.715.356,11</b>	<b>22.045.507,82</b>	<b>17.579.056,85</b>	<b>17.525.179,77</b>	<b>14.357.194,32</b>
Electrification Rurale	13.294.512,00	14.018.865,43	16.193.840,71	12.803.524,27	11.093.721,73	10.823.281,92	11.078.240,42	11.580.283,32	10.772.072,92
Eclairage Public	3.250.831,00	3.343.475,57	3.834.432,39	3.373.938,05	3.143.053,83	7.453.857,66	3.653.529,93	3.038.460,15	2.677.176,05
Autres dépenses d'investissement	1.445.762,00	803.676,83	1.130.600,17	1.267.181,28	3.478.580,55	3.768.368,24	2.847.286,50	2.906.436,30	907.945,35 (1)
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2.617.884,00</b>	<b>2.317.487,91</b>	<b>2.287.753,12</b>	<b>2.419.449,99</b>	<b>2.145.379,47</b>	<b>2.303.472,62</b>	<b>2.721.246,78</b>	<b>2.817.426,84</b>	<b>5.532.207,30</b>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>20.608.989,00</b>	<b>20.483.505,74</b>	<b>25.617.432,85</b>	<b>19.864.093,59</b>	<b>19.860.735,58</b>	<b>24.348.980,44</b>	<b>20.300.303,63</b>	<b>20.342.606,61</b>	<b>19.889.401,62</b>

(1) « Les autres dépenses d'investissement » en 2021 se décomposent comme suit :

- Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public : 767.527,74 euros.
- Travaux téléphoniques : 110.747,18 euros
- Autres dépenses d'investissements : 29.670,43 euros